

Morges, le 26 mai 2015



**Préfecture du district  
de Morges**  
Pl. Saint-Louis 4  
Case postale  
1110 Morges 1

Aux membres du Conseil Général  
de et à  
1308 La Chaux

### **Séance du Conseil Général**

---

Madame, Monsieur,

Suite à la démission de quatre membres de la Municipalité, votre commune a été mise temporairement sous régie selon l'art. 139a LC. La Municipalité est donc remplacée par un régisseur unique, M. Marc-Etienne Piot, préfet-honoraire, qui a toutes les compétences que les lois et règlements donnent aux municipalités. Cet état de fait n'a, sur le principe, pas d'incidence sur le fonctionnement de votre Conseil.

Cependant, le 5 mai 2015, le Président, le Vice-président et le secrétaire du Conseil général m'ont également présenté leur démission avec effet immédiat. Dès lors, le Conseil général de La Chaux n'est plus constitué conformément à la loi.

En conséquence, afin de reconstituer l'organe délibérant de votre commune et traiter les affaires courantes, je vous convoque en séance

**le jeudi 11 juin 2015 à 20h00 à la salle villageoise.**

#### **Ordre du jour :**

##### **Installation du président et du secrétaire par la préfète (art. 89 LC)**

- 1.- Ouverture de séance et bienvenue
- 2.- Appel et admission de nouveaux membres
- 3.- Désignation du secrétaire et d'un scrutateur provisoires
- 4.- Nomination du Président et du Vice-président du Conseil (jusqu'au 30.06.2015 et du 1.7.2015 au 30.06.2016)
- 5.- Nomination du secrétaire

##### **Partie ordinaire présidée par le nouveau président**

- 6.- Nomination d'un scrutateur et de deux suppléants (jusqu'au 30.06.2015 et du 1.7.2015 au 30.06.2016) et d'un scrutateur (du 1.7.2015 au 30.06.2016)
- 7.- Lecture du procès-verbal de la dernière séance et approbation
- 8.- Préavis municipal N° 32/2011-2016 concernant les comptes communaux 2014. Rapport de la commission de Gestion et Finances, débat puis vote
- 9.- Communications du régisseur
- 10.- Divers et propositions individuelles.

***Le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.***

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

La Préfète :

  
Andrea Arn

#### **IMPORTANT :**

**Je me permets de vous rappeler que l'assemblée ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint et compte, sauf démission préalable, sur votre engagement citoyen et votre présence.**